



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE  
Quinzième session,  
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001**

**Arrangements concernant l'appui administratif à fournir à la Convention**

**Note du Secrétaire exécutif**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION .....	1 – 7	3
A. Mandat .....	1 – 4	3
B. Objet de la présente note.....	5 – 6	3
C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI et la Conférence des Parties .....	7	4
II. RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE BIENNAL EN COURS (2000-2001) .....	8 – 57	4
A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention .....	8 – 48	4
B. Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.....	49 – 52	16
C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires	53 – 55	17
D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn) .....	56 – 57	21

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. PERSONNEL.....	58 – 68	22
A. Personnel du secrétariat .....	58 – 62	22
B. Consultants et vacataires.....	63 – 65	25
C. Activités de perfectionnement du personnel.....	66 – 68	26
IV. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS .....	69 – 73	26

## I. INTRODUCTION

### A. Mandat

1. Par sa décision 20/CP.5, la Conférence des Parties a adopté le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa sixième session sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention.
2. L'alinéa *e* de l'article 10 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué (FCCC/CP/1996/2) prévoit que l'ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire de la Conférence des Parties comprend, s'il y a lieu, le projet de budget ainsi que toutes les questions ayant trait aux comptes et aux arrangements financiers.
3. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pour usage d'examiner ces questions et d'élaborer, s'il y a lieu, des projets de décision à l'intention de la Conférence des Parties.
4. Le présent rapport n'a pas été soumis à la quatorzième session du SBI ni à la sixième session de la Conférence des Parties (seconde partie), des questions plus pressantes devant être examinées à ces sessions.

### B. Objet de la présente note

5. La présente note, qui a été établie comme suite aux demandes mentionnées plus haut, est structurée comme suit:
  - a) Dans la section II sont présentés les résultats financiers des 18 premiers mois de l'exercice biennal 2000-2001 (au 30 juin 2001) pour les quatre fonds d'affectation administrés par le secrétariat, à savoir le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention, le Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention, le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires et le Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn);
  - b) La section III est consacrée aux questions de personnel; on y trouvera notamment quelques statistiques sur les postes approuvés et les postes pourvus, des renseignements sur le recrutement de consultants et un aperçu des activités de perfectionnement du personnel entreprises au sein du secrétariat;
  - c) Dans la section IV, le secrétariat fait brièvement le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne les arrangements administratifs nécessaires aux fins de la Convention.
6. La présente note doit être lue en parallèle avec d'autres documents relatifs aux questions administratives et financières que le secrétariat a établis pour la quinzième session. Ces documents sont les suivants:
  - a) États financiers non vérifiés de l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2000 (FCCC/SBI/2001/INF.5);
  - b) État des contributions au 15 octobre 2001 (FCCC/SBI/2001/INF.10).

### **C. Mesures susceptibles d'être prises par le SBI et la Conférence des Parties**

7. Le SBI voudra peut-être prendre note des renseignements présentés et arrêter les mesures qu'il pourra juger nécessaires en vue de leur inclusion dans un projet de décision d'ensemble sur les questions administratives et financières qui sera soumis pour adoption à la Conférence des Parties à sa septième session.

## **II. RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE BIENNAL EN COURS (2000-2001)**

### **A. Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention**

#### **1. Budget**

8. À sa cinquième session, la Conférence des Parties a approuvé un budget total d'un montant de 25 286 000 dollars des États-Unis pour l'exercice 2000-2001 (décision 20/CP.5)<sup>1</sup>. Elle a approuvé également des crédits supplémentaires se chiffrant à 1 263 200 dollars des États-Unis (dépenses d'administration comprises) destinés à financer des travaux sur les questions relatives à l'examen des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

9. En outre la Conférence des Parties a autorisé le Secrétaire exécutif à engager pour 1 million de dollars des États-Unis de dépenses supplémentaires afin de mener à bien des activités préparatoires en vue de sa sixième session, et à verser au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) une contribution de 300 000 dollars (ou 339 000 dollars dépenses d'administration comprises), ces sommes devant être prélevées sur les soldes inutilisés et reportés. Les dépenses approuvées pour l'exercice 2000-2001 s'élèvent donc au total à 27 888 200 dollars des États-Unis (décision 20/CP.5, par. 6, 14 et 15, FCCC/CP/1999/6/Add.1).

**Tableau 1. Budget de l'exercice 2000-2001**  
(en dollars des États-Unis)<sup>2</sup>

Budget approuvé	25 286 000
Travaux préparatoires en vue de la sixième session de la Conférence des Parties	1 000 000
Contribution supplémentaire au GIEC	339 000
Examen des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I	1 263 200
<b>Montant total du budget approuvé</b>	<b>27 888 200</b>

<sup>1</sup> FCCC/CP/1999/6/Add.1.

<sup>2</sup> Dépenses d'appui au programme et réserve de trésorerie comprises.

## 2. Recettes

10. Pour le budget approuvé et les dépenses supplémentaires, trois sources de financement sont prévues:

**Tableau 2. Recettes de l'exercice 2000-2001**  
(en dollars des États-Unis)

Contribution du Gouvernement du pays hôte*	1 621 600
Solde des contributions inutilisé et reporté d'exercices financiers antérieurs	3 702 200
Contributions de toutes les Parties (montant indicatif)	22 564 400
<b>Montant total des recettes escomptées</b>	<b>27 888 200</b>

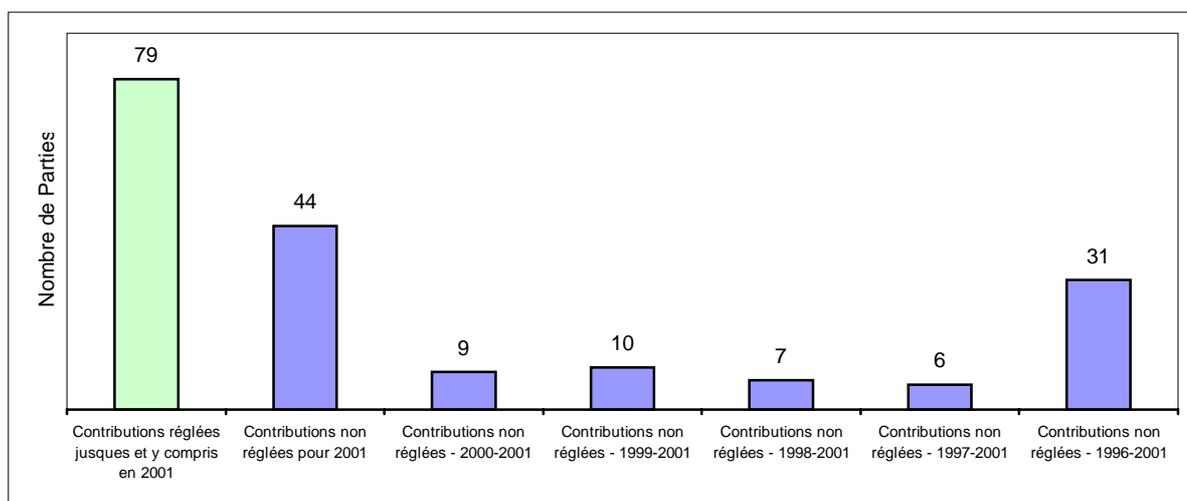
\* Le montant de cette contribution en dollars des États-Unis a été calculé au taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget (1 dollar des États-Unis = 1,85002 deutsche mark).

11. Au 30 juin, 18 108 445 dollars des États-Unis avaient été reçus à titre de contributions au budget de base. Soixante-dix-neuf Parties, soit 42 %, ont versé l'intégralité de leur contribution au budget de base (calculée selon le barème indicatif) pour l'exercice biennal en cours. Au 30 juin 2001, 4 des 10 contributions les plus élevées ou 10 des 20 contributions les plus élevées pour 2001 n'avaient pas été réglées<sup>3</sup>.

12. Sur les 186 Parties à la Convention, 107 n'avaient pas acquitté leur contribution pour 2001 et 63 pour l'ensemble de l'exercice biennal 2000-2001. Cinquante-quatre n'ont pas versé leurs contributions depuis 1999 et sur ce nombre 44 ont des arriérés de contributions depuis 1998. Trente-sept Parties ont des arriérés de contributions depuis 1997 et 31 d'entre elles n'ont jamais versé de contribution au budget de base depuis la création du fonds correspondant en 1996. (Voir le graphique 1 ci-après)

<sup>3</sup> Les contributions des 10 premiers contribuants représentent 76 % du total calculé suivant le barème indicatif, et celles des 20 premiers contribuants 89 %.

**Graphique 1. Ventilation des Parties en fonction de l'état des contributions au 30 juin 2001**



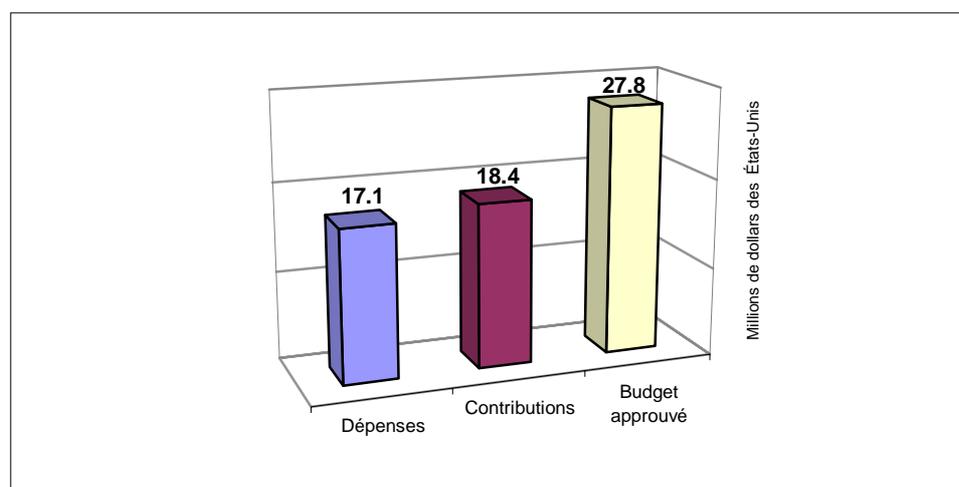
13. On trouvera une mise à jour dans le document FCCC/SBI/2001/INF.10, qui présente l'état des contributions au 15 octobre 2001.

### 3. Dépenses

14. Les dépenses engagées au 30 juin 2001 s'élevaient à 17 135 109 dollars des États-Unis, soit 62 % du budget approuvé (27 756 152 dollars des États-Unis<sup>4</sup>) ou 93 % des contributions acquittées au cours de l'exercice biennal (18 400 129 dollars des États-Unis). Le graphique 2 permet de comparer le budget approuvé, les contributions réglées et les dépenses effectivement engagées. Les tableaux 3 a) et 3 b) et les graphiques correspondants présentent les dépenses par programme et par objet de dépense respectivement.

<sup>4</sup> Ce montant englobe les dépenses d'appui au programme mais pas la réserve de trésorerie.

**Graphique 2. Dépenses engagées au 30 juin 2001 comparées au budget approuvé et aux contributions acquittées (en millions de dollars des États-Unis)**



a) Dépenses par programme

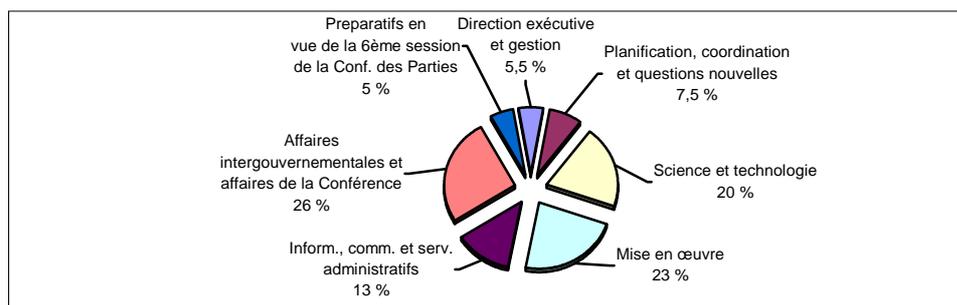
15. Comme il ressort du tableau 3 a) et du graphique qui l'accompagne, les dépenses ont été maintenues dans la limite des crédits ouverts initialement pour tous les programmes. Étant donné que le présent rapport rend compte de l'exécution du budget aux trois quarts de l'exercice biennal, les dépenses au 30 juin 2001 devraient représenter dans l'idéal 75 % du budget approuvé. Jusqu'ici, les dépenses engagées au titre de la plupart des programmes ont été inférieures aux dotations budgétaires correspondantes. Mais les choses devraient changer au second semestre 2001 avec, pour les différents programmes, des dépenses proportionnellement plus importantes.

**Tableau 3 a). Dépenses par programme au 30 juin 2001**  
(en dollars des États-Unis)

Programme	Budget approuvé de l'exercice** 2000-2001	Dépenses au 30 juin 2001	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire correspondante	Dépenses par programme en pourcentage
Direction exécutive et gestion	1 523 230	840 261	55	5,5
Planification, coordination et questions nouvelles	2 447 370	1 138 105	46,5	7,5
Science et technologie	4 644 180	3 022 812	65	20
Mise en œuvre	6 416 380	3 443 217	54	23
Information, communication et services administratifs	3 190 220	1 942 519	61	13
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	5 456 630	3 979 841	73	26
Préparatifs en vue de la sixième session de la Conférence des Parties	884 956	797 058	90	5
<b>Montant total des dépenses directes</b>	<b>24 562 966</b>	<b>15 163 813</b>	<b>62</b>	<b>100</b>

\*\* Le montant total diffère de celui qui apparaît dans les tableaux 1 et 2 vu que dans le présent tableau il n'est pas tenu compte de la réserve de trésorerie.

Graphique 3 a). Dépenses par programme au 30 juin 2001

b) Dépenses par objet de dépense

16. Le tableau 3 b) et le graphique 3 b) ci-après montrent les dépenses engagées par objet de dépense. Ceux-ci sont au nombre de six. Les dépenses de personnel comprennent les traitements des fonctionnaires nommés sur des postes approuvés, les traitements du personnel recruté pour des périodes de courte durée et du personnel temporaire ainsi que les heures supplémentaires. Les autres concours extérieurs, concours particuliers ou d'institutions, sont regroupés sous «consultants». Les frais de voyage du personnel envoyé en mission sont dissociés des frais de voyage des experts participant à des ateliers et consultations informelles. Les frais généraux de fonctionnement comprennent les sommes versées en paiement aux fournisseurs de divers biens et services et les «subventions et contributions» englobent les sommes versées à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions gouvernementales qui fournissent des services logistiques et administratifs au secrétariat au siège, à Bonn, et à l'occasion des ateliers organisés hors d'Allemagne, ainsi que la contribution annuelle au GIEC. Sous «Préparatifs en vue de la sixième session de la Conférence des Parties» sont comptabilisées toutes les ressources nécessaires pour financer l'organisation des ateliers et couvrir les frais de voyage des experts et les dépenses de logistique connexes.

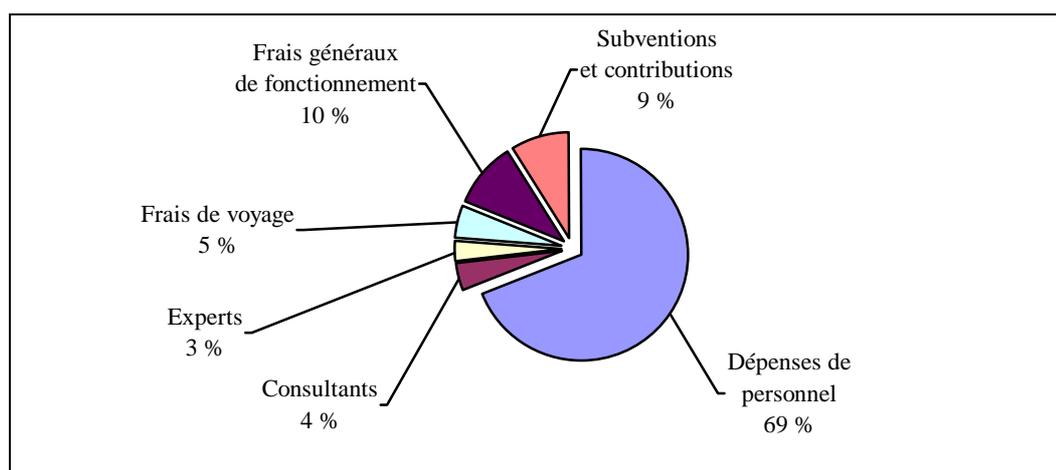
17. Le montant total des dépenses est bien inférieur au budget approuvé et se situe en deçà de la limite idéale de 75 %. Certes, comme indiqué plus haut au paragraphe 15, au second semestre 2001, les dépenses seront relativement plus élevées mais au total elles resteront légèrement inférieures au budget approuvé.

**Tableau 3 b). Dépenses par objet de dépense au 30 juin 2001**  
(en dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Dotation budgétaire	Dépenses	Dépenses en pourcentage de la dotation budgétaire	Dépenses par objet en pourcentage
Dépenses de personnel	16 407 500	10 395 383	63	69
Consultants	1 412 000	541 931	38	4
Experts	310 000	396 052	128	3
Frais de voyage du personnel	1 406 310	803 620	57	5
Frais généraux de fonctionnement	2 067 200	1 590 619	77	10
Subventions et contributions	2 075 000	1 436 208	69	9
Préparatifs en vue de la sixième session de la Conférence des Parties	884 956	5	-	
<b>Montant total des dépenses directes</b>	<b>24 562 966</b>	<b>15 163 813</b>	<b>62</b>	<b>100</b>

18. Comme indiqué dans le document FCCC/SBI/2000/8 présenté à la douzième session du SBI, les activités et réunions financées au moyen des ressources supplémentaires (1 million de dollars des États-Unis<sup>6</sup>) inscrites au budget pour couvrir le coût d'activités préparatoires en vue de la sixième session de la Conférence des Parties sont organisées sous la forme de «projets». L'un des principaux projets a été prolongé, d'où une augmentation des coûts, afin de financer la location d'installations et leur équipement et couvrir les autres dépenses de logistique pour la seconde partie de la sixième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue en dehors de la période considérée dans le présent document, en juillet 2001. Les dépenses correspondantes, qui seront financées au moyen des économies réalisées jusqu'ici, seront consignées dans les états financiers au 31 décembre 2001.

**Graphique 3 b). Dépenses par objet de dépense, au 30 juin 2001**



#### 4. Exécution des programmes

19. On trouvera ci-après un aperçu des principaux résultats obtenus dans le cadre de chaque programme pendant la période considérée.

a) Programme Direction exécutive et gestion

20. Les résultats obtenus dans le cadre du Programme Direction exécutive et administration sont conformes à ceux prévus dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (voir FCCC/CP/1999/INF.1). Le Secrétaire exécutif a continué d'assurer la gestion et la coordination des activités du secrétariat et de conseiller les organes de la Convention et leurs bureaux. À l'extérieur, il a continué de promouvoir la coordination avec les organismes partenaires tout en représentant le secrétariat de la Convention dans le cadre des activités relevant de la communication.

21. Le Secrétaire exécutif a délégué davantage de pouvoirs aux coordonnateurs et s'emploie actuellement à promouvoir une plus grande transparence dans la gestion des fonds au niveau des programmes. Il a chargé le Secrétaire exécutif adjoint de présider le Comité de gestion et a confié la présidence du Comité de planification des activités intergouvernementales au Coordonnateur du Programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence. Le Comité de gestion s'occupe des questions suivantes: contrôle financier et gestion budgétaire, examen de la politique du personnel, examen des rapports des vérificateurs des comptes, politique et services administratifs, politiques et normes applicables en ce qui concerne les systèmes et services de secrétariat et locaux à usage de bureaux et affectation desdits locaux. Le Comité de planification des activités intergouvernementales s'occupe de la préparation des sessions des organes de la Convention, des réunions de consultation et des ateliers, organisés entre les sessions, ainsi que de la planification et de la production de la documentation correspondante. Les deux organes prennent des décisions ou font des recommandations soumises pour approbation au Secrétaire exécutif. Les travaux entrepris pour mettre au point la procédure d'utilisation des fonds supplémentaires se sont poursuivis sous la responsabilité du Secrétaire exécutif adjoint dans le cadre du groupe du financement des projets. Toute une série de décisions concernant le personnel sont désormais du ressort du Coordonnateur du Programme Information, communication et services administratifs auquel le Secrétaire exécutif a délégué des responsabilités dans ce domaine.

22. En ce qui concerne les activités de développement institutionnel et de perfectionnement du personnel, on peut mentionner l'organisation d'un séminaire à l'intention des fonctionnaires du secrétariat et de deux séminaires réservés aux cadres ainsi que des mesures destinées à faciliter le fonctionnement d'un groupe consultatif interne (groupe des réformes institutionnelles). Un deuxième groupe a été constitué pour rédiger un projet de déclaration de mission du secrétariat.

23. Avec l'appui du sous-programme Services d'information, le Programme a créé un système de bases de données pour l'enregistrement, la consultation et le suivi de la correspondance.

---

<sup>5</sup> Les dépenses correspondantes sont ventilées entre les divers objets de dépenses.

<sup>6</sup> Sont comprises dans ce montant les dépenses d'appui au programme.

b) Programme Planification, coordination et questions nouvelles

24. Le programme Planification, coordination et questions nouvelles comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Mécanismes de coopération et Échange de droits d'émission. Au cours de la période considérée, il a permis d'appuyer les travaux des douzième et treizième sessions des organes subsidiaires et ceux de la sixième session de la Conférence des Parties.

25. Ce programme a contribué à la conception et à la mise en place des mécanismes prévus dans les articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto, notamment en aidant à élaborer pour chacun d'eux des versions préliminaires de principes, modalités, règles et lignes directrices selon les cas. Ces documents ont été complétés par des notes abondantes, ainsi que des communications sur des points techniques et de procédure, destinées au Président de la Conférence des Parties et aux présidents des organes subsidiaires et des groupes de contact, le cas échéant. Un appui a été fourni à quatre consultations informelles tenues sur cette question et des rencontres sur ces mécanismes ont été organisées à l'occasion des sessions.

26. Ce programme a permis d'appuyer des activités exécutées conjointement (AEC) au titre de la phase pilote en facilitant l'échange d'informations sur les projets et la gestion de la base de données sur les AEC, et en poursuivant la révision du cadre uniformisé de présentation des rapports.

27. Enfin, dans le cadre de ce programme on a contribué à un grand nombre de conférences, séminaires et ateliers techniques organisés par des organismes publics et privés, concernant à la fois ces mécanismes et les AEC, ce qui a aidé à renforcer les capacités des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux.

c) Programme Science et technologie

28. Le programme Science et technologie comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Aspects méthodologiques et scientifiques et Technologie. Il a permis d'appuyer les travaux de la douzième session et de la treizième session (première et seconde parties) de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ainsi que la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties. Pendant la période considérée, l'aide apportée a concerné essentiellement l'élaboration de modalités, règles et lignes directrices relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie; l'élaboration de directives pour les systèmes nationaux, les ajustements, l'établissement de rapports et les procédures d'examen conformément aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto; le processus consultatif; les transferts de technologie; les projections des émissions de gaz à effet de serre (GES); et les aspects méthodologiques et scientifiques de la proposition brésilienne.

29. Ce programme a contribué à faire appliquer la décision 6/CP.5 sur l'examen technique des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I et à évaluer les résultats de la mise en œuvre de la décision 3/CP.5 sur la notification des inventaires. Les travaux relatifs à la collecte et à la diffusion d'informations sur les méthodes et instruments utilisables pour évaluer les impacts des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ont été poursuivis. Une aide a été fournie pour les travaux concernant la coopération avec les organisations et processus connexes tels que le Système mondial d'observation du climat, le Groupe intergouvernemental sur les

changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les procédures relatives à la proposition de noms d'experts à inscrire au fichier et à l'affichage sur le site Web de la Convention d'informations relatives aux experts désignés ont été révisées.

30. Ce programme a facilité les travaux concernant les activités susmentionnées en établissant des rapports, des études et des projets de directives. Il a aussi permis d'organiser un atelier sur les systèmes nationaux et les questions méthodologiques relatives aux ajustements et aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto, deux ateliers régionaux et une réunion informelle sur les transferts de technologie, une réunion d'experts en coopération avec le GIEC, un atelier sur les méthodologies concernant l'impact des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi qu'une réunion d'experts sur les aspects méthodologiques et scientifiques de la proposition brésilienne.

d) Programme Mise en œuvre

31. Le programme Mise en œuvre comprend quatre sous-programmes: Coordination et gestion, Mise en œuvre par les Parties visées à l'annexe I, Mise en œuvre par les Parties non visées à l'annexe I et Respect des dispositions. Il a permis d'appuyer les travaux de la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties et ceux de la douzième session et de la treizième session (première et seconde parties) de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI). Au cours de la période considérée, il a permis aussi de fournir un appui technique à des Parties non visées à l'annexe I pour l'application de la Convention, de faciliter les activités d'appui financier et de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales. Une aide a été fournie au Groupe consultatif d'experts (GCE) en ce qui concerne les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, y compris par la coordination et l'organisation de trois réunions et de quatre ateliers régionaux. À titre d'appui supplémentaire pour aider les Parties non visées à l'annexe I à identifier leurs besoins et problèmes techniques et à y faire face, on a établi une compilation-synthèse des informations techniques contenues dans leurs communications nationales. Ce programme a facilité l'examen des projets d'activités habilitantes du FEM pour l'établissement des communications nationales et les négociations relatives aux directives supplémentaires destinées à cet organisme en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention.

32. Ce programme a permis d'appuyer et de faciliter les négociations sur la mise en œuvre des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention ainsi que du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, notamment par l'élaboration de documents officiels et l'organisation de trois ateliers et de quatre consultations. Ont été abordées également les questions relatives à l'établissement d'un programme de travail pour les pays les moins avancés.

33. Ce programme a permis d'appuyer l'élaboration de cadres pour les activités de renforcement des capacités dans les Parties non visées à l'annexe I (pays en développement) et l'organisation d'un atelier destiné aux Parties visées à l'annexe I qui sont des pays en transition. Il a permis en outre d'appuyer l'Initiative pour le renforcement des capacités du Fonds pour l'environnement mondial.

34. Un certain nombre de rapports d'examen approfondis sur les deuxièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I ont été établis sous forme définitive; et 14 ont été publiés. Un atelier a été organisé au début de 2001 pour faciliter l'établissement des communications nationales que les Parties visées à l'annexe I doivent présenter en novembre 2001. Les travaux sur les politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» ont commencé avec l'élaboration de plusieurs rapports et l'organisation d'un atelier au début de 2000. Ce programme a permis d'appuyer et de faciliter les négociations sur les politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques» au cours de la période précédant la sixième session de la Conférence des Parties à La Haye et la reprise de cette sixième session à Bonn. En collaboration avec le programme Science et Technologie, les inventaires de GES soumis par les Parties visées à l'annexe I au moyen du cadre normalisé de présentation des rapports ont fait l'objet d'examen techniques et une nouvelle base de données sur les émissions de GES a été constituée.

35. Sous la supervision directe du Secrétaire exécutif adjoint, le sous-programme Respect des dispositions a permis d'appuyer le processus intergouvernemental pour le Respect des dispositions, tandis que le Comité consultatif multilatéral a commencé d'étudier les relations entre l'environnement et le commerce et, jusqu'au 30 juin 2000, a appuyé le processus d'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4. Un appui a été apporté à des consultations informelles et des ateliers ainsi qu'à l'organisation de rencontres à l'occasion des sessions. En outre, ce sous-programme a permis la participation à des réunions sur les relations entre environnement et commerce.

e) Programme Information, Communication et Services administratifs

36. Le programme Information, Communication et Services administratifs comprend quatre sous-programmes: Coordination et gestion, Services d'information, Communication et Gestion financière et administration.

37. Au titre du sous-programme Coordination et gestion, en plus de la coordination et de la gestion générales nécessaires à l'exécution du programme, on a poursuivi la mise en œuvre du programme de réforme administrative engagé l'année précédente en renforçant les fonctions administratives clefs et en décentralisant la fourniture de services administratifs par le secrétariat. Le renforcement des fonctions administratives a consisté à nommer de nouveaux administrateurs pour diriger les unités pertinentes et à organiser leur recrutement. En vue de la décentralisation de certaines activités administratives, on a élaboré des descriptions d'emploi détaillées et défini les tâches correspondant aux fonctions et activités qui seront transférées de l'administration centrale aux équipes administratives des programmes, à la fin de 2001 et au début de 2002.

38. Le sous-programme Communication a permis de continuer d'assurer la liaison avec les organisations qui participent aux travaux de la Convention en qualité d'observateurs et d'organiser leur participation aux sessions des organes de la Convention. Le traitement des demandes d'accréditation d'organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG) a conduit à accréditer six nouvelles OIG et 85 nouvelles ONG à la sixième session de la Conférence des Parties à La Haye. Des points de contact ont été désignés dans les ONG pour faciliter la transmission d'information et promouvoir la responsabilisation. Dans le cadre de ce sous-programme, il a été possible d'assurer la coordination des manifestations spéciales et expositions organisées au cours des sessions par des Parties, des organismes des Nations Unies

et des organisations participant en qualité d'observateurs, de faire en sorte que les rapports soient couverts et diffusés et d'organiser les points de presse des ONG.

39. Ce sous-programme a aussi contribué à des activités institutionnelles telles que les travaux préparatoires pour le Sommet mondial sur le développement durable qui doit se tenir en septembre 2002, et notamment à l'élaboration d'éléments pour un projet de rapport de la Conférence des Parties à ce Sommet. Ce sous-programme a permis de suivre les activités préparatoires régionales, y compris des tables rondes ainsi que les réunions du Comité préparatoire aux niveaux sous-régional et régional. Il a permis de participer comme par le passé aux travaux de la Commission du développement durable et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette activité a été transférée au Bureau du Secrétaire exécutif adjoint depuis mars 2001.

40. En coopération avec le programme Science et technologie et le programme Mise en œuvre, des contacts ont été maintenus avec d'autres conventions comme la Convention sur la biodiversité et la Convention sur la lutte contre la désertification. Au cours de la période considérée, cette fonction a été transférée au programme Science et technologie. Dans le cadre des activités menées avec la Convention sur la biodiversité, le Président du SBSTA et le coordonnateur responsable de cet organe au sein du secrétariat ont participé à la sixième réunion du SBSTTA de la Convention sur la biodiversité. Des entretiens informels ont eu lieu entre le Secrétaire exécutif de la Convention sur la biodiversité et le Président du SBSTTA. La Convention sur la lutte contre la désertification a été invitée à participer au nouveau groupe mixte chargé d'assurer la liaison entre le secrétariat de la Convention sur les changements climatiques et celui de la Convention sur la biodiversité. La première réunion de ce groupe aura lieu en octobre 2001. Pour ce qui est des autres activités de la Convention sur la lutte contre la désertification, les deux secrétariats ont participé à des réunions présentant un intérêt commun, notamment au niveau national, et travaillé à des projets de directives pour les programmes nationaux d'adaptation dans les pays les moins avancés.

41. Conformément aux décisions 10/CP.5 et 11/CP.5, le sous-programme Communication a dirigé les travaux du secrétariat sur le renforcement des capacités. Une équipe spéciale du renforcement des capacités a été créée au secrétariat pour élaborer et exécuter le plan de travail. Ce sous-programme a permis de coordonner l'élaboration de divers documents destinés aux douzième et treizième sessions des organes subsidiaires et à la sixième session de la Conférence des Parties. Le secrétariat a participé et contribué aux réunions et consultations de l'Initiative pour le renforcement des capacités (IRC) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du PNUE.

42. Axé sur l'informatique, la gestion des connaissances et les communications, le sous-programme Services d'information a permis de fournir un éventail de services aux participants aux réunions et au secrétariat. Des réseaux d'ordinateurs ont été conçus et installés en collaboration avec les pays hôtes pour la treizième session des organes subsidiaires à Lyon (France) et pour la sixième session de la Conférence des Parties à La Haye. Les services informatiques ont été étendus pour desservir les nouveaux bureaux de Bonn. Lors de la sixième session de la Conférence des Parties la production des documents officiels a été facilitée par l'introduction d'un programme de formatage et de présentation automatisé. La bibliothèque de la Convention a mis en service un nouveau logiciel de gestion des documents et de la bibliothèque elle-même. Ce sous-programme a permis d'appuyer l'élaboration de la base de données sur les inventaires des GES et d'achever les travaux sur la gestion des données en vue de leur

enregistrement. Le site Web ([www.unfccc.int](http://www.unfccc.int)) a été étendu et développé et les sites spéciaux qui ont été créés pour la treizième session des organes subsidiaires et pour la sixième session de la Conférence des Parties, ont compté au total 7 millions de consultations en novembre 2000. Le secrétariat a adopté le système standard des Nations Unies Lotus Notes pour son courrier électronique.

43. Le sous-programme Gestion financière et administration a permis de fournir au secrétariat des services administratifs généraux, des services de gestion des ressources financières, des services d'administration du personnel et des services d'achat et d'assurer la liaison avec l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement hôte pour les questions administratives. Les travaux menés dans le cadre de ce sous-programme sont financés entièrement par les ressources prélevées sur le budget au titre des dépenses d'appui au programme (13 %).

44. Au cours de la période considérée, le sous-programme Gestion financière et administration a permis de fournir un appui administratif et financier pour l'organisation de 32 ateliers, consultations informelles et consultations de haut niveau et pour en assurer le service. Un financement a couvert les frais de voyage et indemnités journalières de plus de 650 participants à ces réunions. Il convient d'ajouter les trois grandes réunions tenues à Bonn (douzième session des organes subsidiaires), à Lyon (treizième session des organes subsidiaires) et à La Haye (sixième session de la Conférence des Parties) pour lesquelles un appui financier a été accordé à près de 500 participants. Dans le domaine des ressources humaines, la responsabilité de toutes les questions concernant le personnel – classement des postes, recrutement et administration – a été transférée de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) au secrétariat. Ce transfert a pris effet officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Compte tenu de son développement, le secrétariat a ouvert des bureaux supplémentaires – à la Fondation Otto Benecke à un kilomètre environ de la Haus Carstanjen. La phase 2 de l'emménagement du personnel dans ces nouveaux locaux vient d'être achevée et la phase 3 est prévue pour janvier 2002. Des réunions régulières avec les représentants du gouvernement hôte ont eu pour but de faire en sorte que les droits et privilèges accordés aux membres du personnel conformément à l'accord de siège soient pleinement respectés et ont permis d'examiner les problèmes qui avaient pu se poser au cours de l'année.

f) Programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence

45. Le programme Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence comprend trois sous-programmes: Coordination et gestion, Affaires intergouvernementales et juridiques et Affaires de la Conférence. Les services qu'il permet de fournir concernent l'organisation des sessions des organes de la Convention, les relations extérieures, la gestion de la participation à ces sessions, le traitement et la mise en forme des documents, les services juridiques à la Convention, y compris les accords conclus avec les pays accueillant des sessions et des ateliers. Dans le cadre de ce programme, une planification interne a été mise sur pied et coordonnée afin d'intégrer les contributions de tous les programmes à toutes les réunions en 2000 et 2001. Pour l'essentiel, ce travail a été l'œuvre du Comité de planification des activités intergouvernementales créé sous la présidence du coordonnateur du programme.

46. Ce programme a permis de prendre des dispositions et d'assurer des services à l'occasion de la sixième session de la Conférence des Parties à La Haye et des réunions de groupe informelles qui l'ont précédée, auxquelles ont assisté 7 000 participants. Ces services

comprenaient un appui au Président, la liaison avec les délégations, la fourniture de services de conférence, le traitement et la mise en forme des documents et la gestion des processus d'accréditation et de financement pour les participants.

47. Au cours de la période considérée, ce programme a permis aussi de prendre des dispositions et de fournir des services à l'occasion des douzième et treizième sessions des organes subsidiaires et des réunions informelles, notamment des ateliers, qui ont eu lieu pendant la semaine précédant les sessions, et auxquelles ont assisté respectivement 1 700 et 2 000 participants. Ces réunions ont eu lieu à Bonn (Allemagne) et à Lyon (France).

48. Ce programme a permis de fournir un appui régulier au Président, et notamment de coordonner l'aide fournie par le secrétariat pour l'élaboration de son texte de négociation consolidé. Il a permis de prendre des dispositions et de fournir des services à l'occasion de trois réunions du bureau et de quatre consultations de haut niveau organisées par le Président pour commencer à préparer la première et la seconde parties de la sixième session de la Conférence des Parties. Il a également contribué à assurer le service de 16 ateliers et consultations.

#### **B. Fonds d'affection spéciale pour la participation au processus de la Convention**

49. Le tableau 4 donne des renseignements détaillés sur les recettes et les dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention.

50. Au 30 juin 2001, les contributions reçues pour l'exercice biennal s'élevaient à 2 901 517 dollars. Au moins un représentant de chacune des Parties remplissant les conditions requises a bénéficié d'une aide financière pour participer aux sessions officielles. Au cours de l'exercice biennal, 92 participants ont reçu une aide financière pour assister à la douzième session des organes subsidiaires, 141 pour assister à leur treizième session et 213 à la quatorzième session (intégrée à la première partie de la sixième session de la Conférence des Parties) pour un coût total de 2 287 380 dollars.

51. Le solde excédentaire, y compris le montant des reports des exercices précédents et les intérêts courus, s'élevait à 1 220 342 dollars. Une fois prélevé le montant exigé (10 % des dépenses effectives en 2000) pour la réserve de trésorerie, la somme restante, ainsi que les nouvelles contributions éventuelles serviront à financer la participation des Parties remplissant les conditions requises à la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties à Bonn et à sa septième session à Marrakech.

52. Le secrétariat maintient sa politique d'appui financier aux Parties remplissant les conditions acquises. Peuvent bénéficier d'un financement les Parties dont le produit national brut par habitant n'a pas dépassé le plafond de 6 500 dollars en 1998 selon le Service de la gestion des données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Ce plafond est majoré de 10 000 dollars pour les petits États insulaires en développement (PEID) et pour les Parties qui mettent à disposition un fonctionnaire assumant les fonctions de membre du bureau. Les Parties qui ne figurent pas parmi les pays les moins avancés ou parmi les petits États insulaires en développement et qui rempliraient normalement les conditions requises pour obtenir une aide financière afin de participer aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, mais qui n'ont pas acquitté leur

contribution pour l'année en cours et l'année précédente, ne seront pas considérées comme susceptibles de recevoir un financement du Fonds d'affectation spéciale pour participer à la quinzième session des organes subsidiaires et à la septième session de la Conférence des Parties.

**Tableau 4. Situation du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention au 30 juin 2001**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Report de l'exercice 1998-1999	477 481
Contributions reçues en 2000	1 874 798
Contributions reçues en 2001	1 026 719
Intérêts/recettes diverses	128 724
<b>Recettes totales (au 30 juin 2000)</b>	<b>3 507 722</b>

**Tableau 4 (suite)**

<b>Dépenses (au 30 juin 2001)</b>	
Frais de voyage, membres du Bureau	25 553
Frais de voyage, 92 participants, douzième session du SBSTA et du SBI, Bonn, juin 2000	425 758
Frais de voyage, 141 participants, treizième session du SBSTA et du SBI, Lyon, septembre 2000	655 080
Frais de voyage, 213 participants, première partie de la sixième session de la COP, La Haye, novembre 2000	915 849
Frais bancaires	1 990
<b>Dépenses directes totales</b>	<b>2 024 230</b>
Dépenses d'appui au programme	263 150
<b>Dépenses totales (au 30 juin 2001)</b>	<b>2 287 380</b>
<b>Solde excédentaire des recettes sur les dépenses</b>	<b>1 220 342</b>

### **C. Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires**

53. Le tableau 5 a) indique les recettes et les estimations de dépenses du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Le montant substantiel des reports de l'exercice précédent est dû principalement à trois facteurs: a) la différence entre les crédits ouverts pour le projet approuvé et les dépenses effectives enregistrées à la fin de l'exercice financier, b) les fonds qui ont été reçus mais pour lesquels le donateur n'a pas encore indiqué l'activité à laquelle ils devraient être affectés, et c) une réserve de trésorerie de 15 %.

54. Le secrétariat continue de mobiliser des fonds pour des activités complémentaires, notamment pour des ateliers et des manifestations associés à des projets approuvés. Au 30 juin 2001, les sommes reçues s'élevaient à 4 653 514 dollars, portant le montant total disponible au titre de ce fonds à 7 209 170 dollars (voir le tableau 11 a) ci-dessous).

**Tableau 5 a). Situation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au 30 juin 2001**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Recettes</b>	
Report de l'exercice 1998-1999	2 245 666
Contributions reçues en 2000-2001	4 653 514
Intérêts et recettes diverses	309 990
<b>Recettes totales (au 30 juin 2000)</b>	<b>7 209 170</b>
<b>Projets approuvés</b>	
Dépenses d'appui au programme	487 446
<b>Total des engagements</b>	<b>4 237 036</b>
<b>Solde</b>	<b>2 972 134</b>

55. Au cours de la période considérée, 18 projets ont été approuvés pour un coût total de 4 237 036 dollars. Il convient toutefois de noter que ce montant représente le total des engagements approuvés, les dépenses encourues au 30 juin 2001 s'élevant à 2 675 373 dollars. Le tableau 5 b) énumère les projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires pendant l'exercice biennal 2000-2001. La plupart de ces projets concernent les activités menées en prévision de la sixième session de la Conférence des Parties, comme l'a décidé celle-ci à sa cinquième session (décision 20/CP.5).

**Tableau 5 b). Projets et manifestations financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001**  
(en dollars des États-Unis)

<u>Projet</u>	<u>Engagements</u> <u>2000-2001</u>
<b>Amélioration de la gestion des fonds supplémentaires:</b> Le but de ce projet était de fournir au Secrétaire exécutif un soutien professionnel en matière de gestion des fonds et de relations extérieures. Au titre de ce projet, un poste d'agent d'appui au programme de la classe P-2 a été financé de janvier à mars 2000. Ce projet est achevé.	17 813
<b>Activités du sous-programme relatif aux Parties non visées à l'annexe I:</b> Un poste de secrétaire est financé au titre de ce projet afin d'assurer l'exécution et le fonctionnement efficace et rationnel de ce sous-programme et de répondre en temps voulu aux besoins des Parties non visées à l'annexe I. Ce projet a débuté en 1998 et se terminera le 31 décembre 2001.	76 808
<b>Aide au processus consultatif concernant les transferts de technologie:</b> En 2000, trois ateliers régionaux (Cebu (Philippines), 17-19 janvier 2000; San Salvador (El Salvador), 29-31 mars; et Colorado (États-Unis d'Amérique), 2-4 août 2000) et une réunion informelle (Bonn, 7 et 8 juin 2000) ont été financés au titre de ce projet.	281 045
<b>Appui administratif fourni aux Parties pour la conception, la mise au point et l'application des mécanismes dont il est question dans les articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto:</b> Préparation technique des réunions intergouvernementales et consultations informelles de représentants des Parties (Bonn, 21 et 22 août 2000 et New Delhi, 14-18 octobre 2000).	359 046
<b>Maintien et développement de la capacité d'information du secrétariat pour les changements climatiques:</b> Au titre de ce projet, deux postes sont créés pour gérer les activités concernant les relations avec les médias, en reprenant progressivement les responsabilités du Centre d'information des Nations Unies et du Bureau d'information sur les conventions, qui ne sont plus en mesure de fournir autant d'aide que par le passé.	173 900
<b>Mise en œuvre initiale et renforcement du sous-programme Communication:</b> Ce projet fournit des crédits pour un agent de liaison avec les ONG, de la classe P-2, qui est chargé d'un certain nombre de tâches de liaison, de planification et de coordination relatives à la participation des organisations non gouvernementales au processus de la Convention.	77 800

Tableau 5 b) (suite)

<u>Projet</u>	<u>Engagements 2000-2001</u>
<p><b>Mise en réseau: création d'une base de données intégrée pour l'échange d'informations:</b> Au titre de ce projet, le secrétariat a regroupé des ressources de plusieurs programmes afin d'améliorer les bases de données relatives aux contacts et à l'enregistrement, d'installer le fichier des experts sur le Web, de mettre au point le prototype de logiciel pour l'inventaire des GES et de réviser le rapport rendant compte de l'examen des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, qui est à disposition sur le Web.</p>	276 859
<p><b>Financement de consultations informelles de haut niveau en vue de la préparation des cinquième et sixième sessions (première et seconde parties) de la Conférence des Parties:</b> Des fonds ont permis de financer les frais de voyage et les indemnités journalières de participants venant de Parties qui remplissaient les conditions requises, de membres du Bureau et d'un nombre limité d'agents du secrétariat, et d'assurer le service de trois consultations (New York, avril 2000; Varsovie, juin 2000; Muiden, octobre 2000, New York, avril 2001 et La Haye, juin 2001).</p>	853 383
<p><b>Groupe consultatif d'experts (GCE):</b> Le but de ce projet est de faciliter l'organisation d'ateliers régionaux en Afrique, dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, 8-12 mai 2000; Nairobi, 15-18 août 2000; Bangkok, 16-20 octobre 2000; La Haye, 9-10 novembre 2000 et Panama, 19-24 mars 2001).</p>	363 061
<p><b>Appui pour l'organisation de consultations intersessions sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie:</b> Des fonds ont été fournis pour la participation de représentants de Parties non visées à l'annexe I et d'experts ainsi que pour la couverture des réunions dans l'Earth Negotiations Bulletin (Poznan, 10-15 juillet 2000; Viterbo, 9-11 octobre 2000).</p>	187 755
<p><b>Consultations informelles relatives à la mise en place d'un système de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto:</b> Le principal objectif de ce projet est de faciliter les négociations sur la mise en place d'un système complet de contrôle du respect des dispositions en fournissant des occasions d'échanges de vues, et de faciliter la tâche du coprésident du Groupe de travail mixte chargé d'élaborer des textes pour servir de base aux négociations (Islande, 18-20 juillet 2000; New Delhi, 16-18 octobre 2000).</p>	159 293
<p><b>Application des décisions 10/CP.5 et 11/CP.5 sur le renforcement des capacités:</b> Coordination des activités du secrétariat dans ce domaine par le biais de l'équipe de renforcement des capacités.</p>	228 563
<p><b>Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention et du paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et activités relatives aux pays les moins avancés:</b> Au titre de ce projet, des ateliers ont été organisés à Genève en octobre 2001, à Bonn en août 2000, à Genève en mars 2001, à Kampala en avril 2001. Ils ont permis aux Parties de procéder à des échanges de vues et de données d'expérience sur les mesures proposées qui se rapportent aux articles susmentionnés.</p>	246 820

**Tableau 5 b) (suite)**

<u>Projet</u>	<u>Engagements 2000-2001</u>
<b>Établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I:</b> Bonn, 28 février-2 mars 2001. En plus de la préparation fonctionnelle, logistique et administrative, le projet a pour but de faciliter la participation à cet atelier d'experts des Parties visées à l'annexe I en transition sur le plan économique et de Parties invitées non visées à l'annexe I.	133 200
<b>Création d'une base de données sur les émissions des gaz à effet de serre:</b> Au titre de ce projet, la base de données sur les émissions de gaz à effet de serre a été encore développée et renforcée afin que le secrétariat puisse avoir accès aux informations sur les niveaux notifiés des émissions, et traiter ces informations, de manière plus complète, plus rapide et plus précise.	70 796
<b>Faire connaître le processus relatif aux changements climatiques: un projet Communications et Média de la Convention:</b> Le principal objectif de ce projet est de diffuser des données, des informations et des documents officiels, de renforcer la sensibilisation au processus relatif aux changements climatiques et de renouveler la conception, la réalisation et l'exploitation de la structure et de «l'image» du site Web de la Convention: <a href="http://www.unfccc.int">www.unfccc.int</a> .	199 200
<b>Donner suite à la décision d'intensifier la préparation de la sixième session de la COP:</b> Grâce à ce projet, les capacités des services administratifs et d'appui à la Conférence du secrétariat ont été renforcées de manière à mettre en place les dispositions logistiques et le processus préparatoire de la sixième session de la Conférence des Parties. La plupart des dépenses relatives à ce projet sont couvertes par le budget de base.	44 248
<b>Dépenses directes totales</b>	3 749 590
Dépenses d'appui au programme	487 446
<b>Total général</b>	<b>4 237 036</b>

**D. Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand (Fonds de Bonn)**

56. En offrant d'accueillir le secrétariat à Bonn, le Gouvernement allemand s'est engagé à verser une contribution annuelle spéciale de 3,5 millions de DM à la Convention pour couvrir les dépenses conformément aux arrangements bilatéraux conclus entre ce Gouvernement et le secrétariat de la Convention.

57. Durant l'exercice biennal, la quasi-totalité de la contribution de 7 millions de DM versée par le Gouvernement hôte a servi à couvrir le coût des installations et du personnel pour assurer le service de la douzième session des organes subsidiaires et de la deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties, au cours de laquelle se sont tenues aussi les quinzièmes sessions du SBSTA et du SBI. Le tableau 6 donne des informations détaillées sur les recettes et les dépenses pour le Fonds de Bonn au 30 juin 2001. Le montant substantiel des reports comprend a) le solde non dépensé des fonds des années précédentes remboursable au Gouvernement hôte; b) une réserve de trésorerie de 15 %.

**Tableau 6. Situation du Fonds de Bonn au 30 juin 2001**  
(en dollars des États-Unis)

Poste	Montant
<b>Recettes</b>	
Report de l'exercice 1998-1999	638 590
Contributions*	3 174 840
Intérêts et recettes diverses	77 877
<b>Recettes totales</b>	<b>3 891 307</b>
<b>Dépenses</b>	
<b>I. Appui aux conférences</b>	
Installations	777 949
Personnel	493 160
<b>Total partiel I: appui aux conférences</b>	<b>1 271 109</b>
<b>II. Appui à l'information</b>	
Personnel	294 047
Publications et matériel de bibliothèque	196 389
<b>Total partiel II: appui à l'information</b>	<b>490 436</b>
<b>III. Participation à l'atelier</b>	
Frais de voyage des participants au GCE des communications des Parties non visées à l'annexe I, Bonn, juin 2000	20 643
Dépenses d'appui au programme	227 334
<b>Dépenses totales</b>	<b>2 009 522</b>
<b>Solde**</b>	<b>1 881 785</b>

\* Équivalant à 7 millions de DM.

\*\* Le solde comprend trois éléments: a) réserve de trésorerie de 15 %, b) solde non dépensé remboursable au Gouvernement et c) engagements de couverture des dépenses jusqu'à la fin 2001.

### III. PERSONNEL

#### A. Personnel du secrétariat

58. On trouvera ici les faits nouveaux intervenus dans le classement et l'annonce des postes approuvés pour l'ensemble des sources de financement, ainsi que les mesures de recrutement visant à les pourvoir. À sa cinquième session, la Conférence des Parties a approuvé la création de 15 postes d'administrateurs (P) et de 7 postes d'agents des services généraux, portant le nombre total des postes approuvés en 2001 à 56 administrateurs et 29 agents des services généraux. Le tableau 7 ci-après indique le nombre de postes pourvus au 30 juin 2001 par rapport au nombre de postes approuvés.

59. Dans le tableau, on entend par postes «pourvus» les postes occupés par des personnes titulaires d'un engagement d'un an ou plus et nommées à des postes permanents après avoir franchi toutes les étapes du recrutement, y compris l'examen par le Comité des nominations et des promotions du secrétariat de la Convention. De plus, 12 administrateurs et 28 agents des services généraux avaient été engagés à titre temporaire au 30 juin.

60. Une partie des fonds disponibles pour les postes vacants sert à financer le recrutement de consultants ou de personnels engagés à titre temporaire, qui sont recrutés pour exécuter des tâches spécialisées pendant une période de courte durée ou en raison de l'urgence des services requis.

**Tableau 7. Nombre de postes créés et de postes pourvus par source de financement au 30 juin 2001**

Classe	Budget de base		Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires		Fonds de Bonn		Allocation de fonds pour frais généraux		Total	
	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus	Approuvés	Pourvus
SSG	1	1							1	1
D-2	3	3							3	3
D-1	4	4							4	4
P-5	10	6					2	1	12	7
P-4	11	8	1	0			3	2	15	10
P-3	18	16	0	0	2	1	4	1	24	18
P-2	9	9	5	4	2	1	4	1	20	15
Total partiel	56	47	6	4	4	2	13	5	79	58
Agents des services généraux	29	26	2	2	6	3	28	17	65	48
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>73</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>22</b>	<b>144</b>	<b>106</b>

61. Les tableaux 8 a) et b) indiquent la répartition géographique du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. La priorité est donnée à l'efficacité, aux compétences et à l'intégrité mais aucun effort n'est épargné pour assurer la diversité géographique du personnel conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, ainsi que pour assurer un équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes.

62. Le tableau 8 c) indique la répartition entre hommes et femmes du personnel de la catégorie des administrateurs. Sur 58 personnes, on compte 34 hommes et 24 femmes. Dans la catégorie des services généraux, les femmes sont plus nombreuses que les hommes: 36 sur 48.

**Tableau 8 a). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, au 30 juin 2001**

Classe	Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Europe orientale	Europe occidentale et autres États	Total
ASG					1	1
D-2	1				2	3
D-1		1		1	2	4
P-5	2	1	1	1	2	7
P-4	2	1	2	2	3	10
P-3	2	5	3		7	17
P-2		4	2		10	16
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>27</b>	<b>58</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>47</b>	<b>100</b>

**Tableau 8 b). Répartition géographique des fonctionnaires en poste dans la classe des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2001: répartition entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I**

Classe	Parties visées à l'annexe I	Parties non visées à l'annexe I
ASG		1
D-2	2	1
D-1	3	1
P-5	3	4
P-4	5	5
P-3	8	9
P-2	8	8
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>50</b>	<b>50</b>

**Tableau 8 c). Répartition entre hommes et femmes du personnel en poste dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, au 30 juin 2001**

Classe	Hommes	Femmes
ASG	1	
D-2	2	1
D-1	3	1
P-5	4	3
P-4	6	4
P-3	9	8
P-2	9	7
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>24</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>59</b>	<b>41</b>

### **B. Consultants et vacataires**

63. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 30 juin 2001, 79 consultants ont été engagés et ont fourni ensemble 175 mois de travail pour un coût total de 973 797 dollars, tous financements confondus. Soixante et onze pour cent des consultants et vacataires étaient des ressortissants des pays des Parties visées à l'annexe I. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent sur ce sujet, au 30 juin 2000 (document FCCC/SBI/2000/8, par. 50), la nature des tâches et dans certains cas les connaissances linguistiques requises orientent la recherche de tels services vers la région où se trouve le secrétariat, la répartition géographique des consultants étant de ce fait déformée au profit de ceux qui résident dans les pays des Parties visées à l'annexe I.

64. Les autres services de consultants représentaient la fourniture de services d'experts dont le secrétariat ne disposait pas. S'il est vrai que l'on trouve plus facilement ces compétences dans les Parties visées à l'annexe I, on s'efforce cependant d'en diversifier les sources afin d'accroître la contribution des experts des pays en développement.

65. Le tableau 9 indique la répartition de ces services entre les différents programmes.

**Tableau 9. Consultants et vacataires, par programme 1<sup>er</sup> janvier 2000-30 juin 2001**  
(en dollars des États-Unis)

Programme	Mois-personne	Coût
Direction exécutive et administration	4,50	24 000
Planification, coordination et questions nouvelles	2,50	35 000
Science et technologie	15,25	102 028
Mise en œuvre	45,00	219 937
Information, communication et services administratifs	73,50	356 891
Affaires intergouvernementales et affaires des conférences	34,00	235 941
<b>Total</b>	<b>174,75</b>	<b>973 797</b>

### **C. Activités de perfectionnement du personnel**

66. Compte tenu de l'évolution rapide des mandats internationaux, le secrétariat doit améliorer la capacité de ses fonctionnaires à fournir rapidement aux Parties des produits et des services de grande qualité. Il faut pour cela renforcer en permanence les compétences et faire acquérir au personnel de nouvelles aptitudes à mesure que les tâches deviennent plus vastes et plus complexes.

67. La Convention a d'abord alloué un budget limité pour des activités de formation du personnel pendant le second semestre de 1999 et affecté un fonctionnaire à temps partiel à la conception d'un programme et à sa coordination. Au cours de l'exercice biennal suivant (2000 et 2001) les possibilités de formation offertes au personnel du secrétariat ont été progressivement étendues et diversifiées. Les activités ont mis l'accent sur la présentation des programmes génériques de formation de l'ONU visant à faire acquérir les compétences de base définies par le Siège de l'Organisation à New York. Des formateurs accrédités qui présentent ces programmes à l'Office des Nations Unies à Genève ont été engagés pour dispenser cette formation à Bonn. Les programmes proposés comprennent les éléments suivants: développement des services généraux – première et deuxième parties, formation aux techniques d'encadrement – y compris un bref programme de suivi, élaboration et gestion d'un système d'évaluation des compétences du personnel, formation en vue d'améliorer les prestations professionnelles et programme de formation à la gestion centrée sur les relations humaines. Ce dernier a été proposé par l'Office des Nations Unies à Genève comme un programme avec hébergement à l'extérieur de la ville pour permettre à des administrateurs principaux des programmes et à des administrateurs responsables du programme de rencontrer de nombreux collègues d'autres institutions des Nations Unies ayant leur siège en Europe.

68. Un petit nombre de programmes supplémentaires a été élaboré par le fonctionnaire chargé de la formation professionnelle pour répondre aux besoins d'apprentissage identifiés par les cadres supérieurs. Ces programmes étaient les suivants: communication écrite, avec un séminaire et un programme de formation pour les administrateurs qui ne sont pas de langue maternelle anglaise, atelier sur les techniques de présentation proposé aux administrateurs qui dirigent des ateliers régionaux et présentent des exposés aux réunions internationales, ateliers sur les techniques d'entretien pour les équipes chargées d'activités de recrutement et, à l'intention de tous les fonctionnaires, des ateliers de gestion du stress pour leur apprendre en particulier à rester efficaces dans les conditions éprouvantes des réunions de la Conférence des Parties.

### **IV. ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS**

69. Les progrès accomplis en ce qui concerne le transfert des tâches administratives de l'Office des Nations Unies à Genève au secrétariat de la Convention à Bonn ont été portés à la connaissance du SBI à ses dixième et onzième sessions (FCCC/SBI/1999/3, par. 46 à 50, et FCCC/SBI/1999/10, par. 42 à 44) ainsi qu'à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/8, par. 52 à 57).

70. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent, les négociations avec le Siège des Nations Unies se poursuivent et portent sur l'encaissement, la gestion et l'allocation des fonds pour frais généraux, qui fournissent les ressources financières pour tous les services d'appui administratif au secrétariat. Des progrès sensibles ont été enregistrés récemment et l'on dispose du financement nécessaire pour 2001.

71. À la fin de 2000 et au début de 2001, la plupart des tâches ont été transférées de l'ONUG au secrétariat, à l'exception d'un petit nombre d'activités telles que le classement des postes, la délivrance des laissez-passer et les questions relatives à la couverture-assurance et à la commission de recours.
72. Des progrès analogues ont été réalisés dans le domaine de la gestion financière. Toutes les décisions concernant l'utilisation des fonds de la Convention sont désormais prises uniquement par le secrétariat. L'ONUG continue de tenir les comptes dans la base de données, de recevoir et d'investir les contributions et de traiter un nombre limité d'opérations financières au nom de la Convention d'après les instructions du secrétariat. Des préparatifs sont en cours en vue d'établir un système de traitement et d'information en matière financière qui réduirait sensiblement la dépendance du secrétariat par rapport à l'ONUG.
73. La gestion des voyages a aussi été très améliorée par le renforcement de la section des voyages et par l'achat d'un système qui permet au secrétariat de faire directement des réservations et de vérifier les tarifs. Il en résulte une meilleure utilisation des ressources et un service amélioré et plus rapide pour les fonctionnaires et les participants.

-----

Nom du document : 0165380f.doc  
Dossier : G:\Pdffra  
Modèle : G:\Word\Off2000\FCCC.dot  
Titre : FCCC/SBI/2001/16  
Sujet :  
Auteur : SECCHI  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 02.11.2001 18:27  
N° de révision : 2  
Dernier enregistr. le : 02.11.2001 18:27  
Dernier enregistrement par : Monique Urli  
Temps total d'édition :0 Minutes  
Dernière impression sur : 02.11.2001 18:27  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 27  
Nombre de mots : 9'031 (approx.)  
Nombre de caractères : 51'481 (approx.)